



# Le Conseil fédéral met en vigueur les bases légales relatives à une nouvelle catégorie de fonds, le L-QIF

**Berne, 31.01.2024 - Lors de sa séance du 31 janvier 2024, le Conseil fédéral a décidé que la révision de la loi sur les placements collectifs (LPCC) et la modification de l'ordonnance sur les placements collectifs (OPCC) entreraient en vigueur le 1er mars 2024. Celles-ci établissent les bases légales relatives au limited qualified investor fund (L-QIF). L'objectif du L-QIF est de contribuer à renforcer l'attractivité et la capacité d'innovation du marché suisse des fonds de placement.**

Le L-QIF a été introduit dans le cadre d'une modification de la LPCC décidée par les Chambres fédérales en décembre 2021. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de fonds de placement collectif qui ne sera soumise ni à l'autorisation ni à l'approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le L-QIF sera exclusivement réservé aux investisseurs qualifiés et devra être administré par des établissements assujettis à la surveillance de la FINMA.

La modification de l'OPCC établit les dispositions d'exécution relatives au L-QIF. Elle remanie également divers autres points de l'OPCC et d'autres ordonnances, dont l'ordonnance sur les établissements financiers. Ces modifications visent à mettre en œuvre plusieurs normes internationales, à suivre l'évolution du marché ou encore à renforcer la sécurité juridique.

---

## Adresse pour l'envoi de questions

Communication

Secrétariat d'État aux questions financières internationales SFI

Tél. +41 58 462 46 16, [info@sif.admin.ch](mailto:info@sif.admin.ch)

---

## Documents

 [Ordonnance sur les placements collectifs \(OPCC\)](#) (PDF, 439 kB)

 [Commentaire de la modification de l'OPCC](#) (PDF, 576 kB)

 [Rapport sur les résultats de la consultation](#) (PDF, 292 kB)

## Liens

[Loi sur les placements collectifs \(LPCC\)](#)

[Inscription des nouveaux L-QIF \(lien\)](#)

## Auteur

Conseil fédéral

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

<http://www.sif.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-99883.html>